

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du lundi 15 décembre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUREUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**URBA-033-18874/25/BM**

**■ Approbation de l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif avec la Société Mat'ild sur la commune de Bouc-Bel-Air**  
**147332**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de permettre aux apporteurs professionnels de disposer d'un exutoire adapté à leurs besoins pour leurs déchets d'activité et d'éviter une prolifération des dépôts sauvages, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de favoriser l'émergence sur son territoire d'unités de proximité réservées aux déchets professionnels. Face à une carence d'initiative privée dans le sud du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de confier à un opérateur via une procédure de bail emphytéotique administratif (BEA) le soin de construire et d'exploiter une déchèterie professionnelle sur les parcelles CD n°306, CD n°307 et CD n°310 situées quartier des Chabaud à Bouc-Bel-Air. La Société Mat'ild a été retenue et un bail emphytéotique administratif a été signé le 15 septembre 2021.

Par délibération du 12 octobre 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé l'acquisition auprès du Département des Bouches-du-Rhône des parcelles cadastrées CD n°309 d'une superficie de 1010 m<sup>2</sup> et CD n°348 d'une superficie de 1588 m<sup>2</sup> afin de réaliser l'accès à la déchèterie. L'acte administratif a été signé le 4 octobre 2024.

Il convient à présent d'intégrer ces parcelles au bail emphytéotique administratif susvisé conclu avec la société Mat'ild. Le Pôle d'Evaluation Domaniale a été saisi le 20 mars 2025. Le montant de la redevance fixe annuelle de 6 000 euros demeure inchangé. Ce bien est enregistré à l'inventaire physique des équipements sous le numéro de site 13015003.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°DEA-045-7587/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant l'attribution d'un bail emphytéotique administratif pour la construction et l'exploitation d'une déchèterie professionnelle sur la commune de Bouc-Bel-Air ;
- La délibération n°URBA-052-14596/23/BM du Bureau de la Métropole du 12 octobre 2023 approuvant l'acquisition à titre onéreux auprès du département des Bouches-du-Rhône des parcelles cadastrées CD n°309 et CD n°348 sur la Commune de Bouc-Bel-Air ;
- La saisine du Pôle d'Evaluation Domanial en date du 20 mars 2025.

**Oui le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole a signé un bail emphytéotique administratif avec la Société Mat'ild le 15 septembre 2021 ;
- Que la Métropole a acquis le 4 octobre 2024 les parcelles cadastrées CD n°309 et CD n°348 auprès du Département des Bouches-du-Rhône afin de réaliser l'accès à la déchèterie ;
- Qu'il convient d'intégrer ces deux parcelles au bail emphytéotique administratif signé le 15 septembre 2021.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif signé avec la Société Mat'ild le 15 septembre 2021 ci-annexé.

**Article 2 :**

Maître Carine Galmard-Pomme, notaire à Aix-en-Provence, est désignée pour rédiger l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif.

**Article 3 :**

L'ensemble des frais liés au présent avenant est mis à la charge de la Société MAT'ILD.

**Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'acte authentique et tous les documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Patrimoine et Politique immobilière

Christian AMIRATY